

# Swiss santé, Génération vitalité

Souscription sans questionnaire de santé à partir de 60 ans  
jusqu'à 80 ans pour les formules 2, 3, 4 et sans limite d'âge pour la formule 1

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
<b>Hospitalisation</b>				
• Frais de séjour en secteur conventionné	100 %	200 %	frais réels	frais réels
• Frais de séjour en secteur non conventionné	100 %	200 %	200 %	300 %
• Chirurgie • Anesthésie*	100 %	150 %	200 %	300 %
• Forfait hospitalier	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
• Chambre particulière		41 €/j	52 €/j	63 €/j
• Lit d'accompagnant		21 €/j	21 €/j	26 €/j
• Transport du malade	100 %	100 %	125 %	150 %
• Hospitalisation à domicile	100 %	100 %	150 %	200 %
<b>Dentaire</b>				
• Dentaire remboursé par la Sécurité sociale : soins, prothèses	100 %	150 %	200 %	250 %
• Dentaire non remboursé par la Sécurité sociale y compris implantologie, prothèses, orthodontie, parodontologie				
<b>forfait/an/bénéficiaire</b>		104 €	156 €	207 €
<b>Optique</b>				
• Verres et montures + lentilles remboursées par la Sécurité sociale	100 %	150 %	200 %	250 %
+ un <b>forfait/an/bénéficiaire</b> , y compris pour lentilles non remboursées, chirurgie réfractive (presbytie...), loupes, téléagrandisseurs, loupes électroniques prescrites	52 €	156 €	207 €	259 €
	<b>bonus +50% : majoration du forfait optique si non utilisée une année, soit un forfait cumulé sur 2 ans de :</b>			
	78 €	234 €	311 €	389 €
+ forfait sup. pour verres progressifs ou multifocaux		+ 52 €	+ 78 €	+ 104 €
<b>Honoraires</b>				
• Médecins y compris avec mention acupuncture ou homéopathie, auxiliaires-médicaux, laboratoires.*	100 %	100 %	150 %	200 %
• Ostéopathes, chiropracteurs non remboursés par la Sécurité sociale				
<b>4 consultations maxi/an par consultation</b>	28 €	28 €	28 €	28 €
• Pédicures, podologues diplômés d'Etat prescrits non remboursés par la Sécurité sociale				
<b>4 séances maxi/an par séance</b>	28 €	28 €	28 €	28 €
• Imagerie, radiologie, échographie	100 %	100 %	150 %	200 %
• Actes de spécialité : ATM (actes techniques médicaux)	100 %	100 %	150 %	200 %
<b>Pharmacie</b>				
• Médicaments et homéopathie remboursés par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %
• Vaccins non remboursés en recommandations générales du calendrier vaccinal				
<b>forfait/an/bénéficiaire</b>	31 €	31 €	52 €	52 €
• Traitements de l'insuffisance veineuse non remboursés, sur prescription médicale : veinotoniques, hémorroïdes, bas de maintien				
<b>forfait/an/bénéficiaire</b>	31 €	31 €	52 €	52 €
<b>Prestations diverses</b>				
• Cures thermales - Dépenses remboursées par la Sécurité sociale	100 %	100 %	150 %	200 %
<b>+ forfait/an/bénéficiaire</b>		156 €	207 €	259 €
• Prothèses et appareillage auditif, orthopédique...	100 %	100 %	100 %	100 %
+ prothèses capillaires remboursées par la Sécurité sociale :				
+ appareils auditifs :	<b>forfait/an/bénéficiaire</b>	52 €	78 €	104 €
+ petit appareillage (semelles, orthopédie, bas de contention, ...)	<b>forfait/an/bénéficiaire</b>	207 €	259 €	311 €
	<b>forfait/an/bénéficiaire</b>	52 €	78 €	104 €
<b>Prévention et services</b>				
• Forfait Prévention - dépenses de prévention non remboursées par la Sécurité sociale				
Prise en charge dans la limite d'un forfait/an/bénéficiaire, de 50 % des dépenses réalisées parmi une liste d'actes de prévention et de dépistage (cf. p.81)	104 €	104 €	104 €	156 €
• Assistance : - au quotidien, dont aide ménagère, organismes agréés services CESU...	oui	oui	oui	oui
- voyages déplacements en France et à l'étranger	oui	oui	oui	oui
- aide à la médiation en cas d'erreur ou de négligence médicale	oui	oui	oui	oui
• RDV Pharmaceutique	Remboursement d'une consultation à 10 € par an**			

Prestations en pourcentage des tarifs de convention et/ou base de remboursement y compris les remboursements du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés. Conformément à la législation en vigueur, restent à la charge des assurés : la contribution de 1 €/acte médical, les franchises de 0,50 €/boîte de médicaments et acte d'auxiliaires médicaux et de 2 €/transport.

\* En secteur non conventionné, les prises en charge s'effectuent sur les bases de remboursement du secteur conventionné

\*\* Renseignements auprès de Carte Blanche

## Sérénité Courtage

Votre assurance en toute sérénité

Pour toute demande de tarifs personnalisés :

Tél : 0891 030 038 (0.23€/min)

Du Lundi au Vendredi de 09H00 à 12H00 et 14h30 à 18H00